

Communauté de Communes du Val de Vienne

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 33
Votants : 33
Pour : 33 Contre : -
Abstention :

DELIBERATION N° 42/2020

séance du **18 juin 2020**

Objet :
**Création d'une commission intercommunale pour
l'accessibilité (CIA)**

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin, à 18 H 30, les Membres de la Communauté de Communes du «Val de Vienne» dûment convoqués le 12 juin 2020, se sont réunis à Aix-sur-Vienne, Pôle sportif du Val de Vienne, sous la Présidence de M. Philippe BARRY, Président.

Etaient présents : ARNAUD René, CLAVEAU Aurélie, MONTIBUS Claude, SELLAS Marie-Claire, POT Patrice, LE BEC Florence, JASMAIN Yves, LE GOFF Monique, MEYER Serge, SABOURDY Amanda, POTTIER Martine, FONDANECHÉ Alain, BEYRAND Marie-Claude, TRAMPONT Philippe, LEBOUTET Maurice, BAZO Sophie, ROQUES Gilles, DUTHU-FILLOUX Caroline, SANSONNET Christian, REBEYROL Michel, GODME Thierry, MAURIN Alain, FRUGIER Marie-Pascale, ACHARD Sylvie, PETILLON Pierre, BARRY Philippe, VIRANTIN Sandra, CHARBONNIER Laurent, KAUVACHE Gérard, COTTIN Loïc, PEYROT Christelle, GEHRIG Alain, SOULAT Sonia

Absent excusé : /

Secrétaire : Mme DUTHU-FILLOUX Caroline

La CIA dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel comportant toute proposition utile d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant.

Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles et recense par voie électronique les établissements recevant du public accessibles ou sous Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Elle est composée de plusieurs collèges :

- un collège représentant les élus de la Communauté de communes ;
- un collège représentant les autres usagers de la ville ;
- un collège représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- un collège représentant les personnes âgées ;
- un collège représentant les acteurs économiques.

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2019 portant statuts de la Communauté de Communes du Val de Vienne, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE

1° De créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2° D'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 9 titulaires et 9 suppléants, dont 16 seront issus du conseil communautaire ;

3° D'approuver la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné au 2° ;

4° Que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

5° D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Le Président ou son représentant :

Représentants de la Communauté de Communes :

	Titulaires	Suppléants
Aixe-sur-Vienne	Patrice POT	René ARNAUD
Beynac	Marie-Claude BEYRAND	Philippe TRAMPONT
Bosmie-l'Aiguille	Maurice LEBOUTET	Gilles ROQUES
Burnac	Thierry GODME	Michel REBEYROL
Journac	Alain MAURIN	Marie-Pascale FRUGIER
Saint-Martin-le-Vieux	Sylvie ACHARD	Pierre PETILLON
Saint-Priest-sous-Aixe	Sandra VIRANTIN	Philippe BARRY
Saint-Yrieix-sous-Aixe	Gérard KAUWACHE	Karelle MERCIER
Séreilhac	Alain GEHRIG	Loïc COTTIN

Représentants des personnes handicapées, des personnes âgées, des autres usagers de la ville et des acteurs économiques :

FNATH – (Mairie) 44, avenue du Président Wilson 87700 – AIXE SUR VIENNE
APF France Handicap Haute-Vienne – 1, rue Marcel Deprez - 87000 LIMOGES
APAJH Haute-Vienne – 44, rue Rhin et Danube - 87000 LIMOGES
APSAH – Rignac - 87700 AIXE SUR VIENNE
FAM Handas/APF – 9, avenue François Mitterrand – 87700 AIXE SUR VIENNE
AFM de la Haute-Vienne – 38, rue Rhin et Danube – 87280 LIMOGES
Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – Pôle personnes âgées/personnes handicapées - 11, rue François Chénieux – CS 83112 – 87031 LIMOGES Cedex 1
Association des commerçants Aixois – Rue Victor Hugo - 87700 AIXE SUR VIENNE
Union Régionale HLM Nouvelle-Aquitaine – 3, rue Montyon - 87100 LIMOGES
Maison de Santé du Val de Vienne – 1, Place Guillaume Lemaistre – 87700 AIXE SUR VIENNE
Maison Familiale Rurale de Beynac 10 Rue de la Croix des Combes, 87700 Beynac
Foyer de vie Jeanne Chauveau 4 Rue de Beynac, 87110 Bosmie-l'Aiguille

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Aixe-sur-Vienne, le 22 juin 2020**

Le Président,



Philippe BARRY

